

Les coupures d'eau et les sargasses étouffent les petites entreprises

Quatre structures fédérant de petites entreprises interpellent l'État sur les conséquences des coupures d'eau récurrentes et des échouages de sargasses. Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre est attentif.

La situation des TPE et des entreprises artisanales va en empirant. Depuis 2009, elles ont encaissé crise sur crise et la grande majorité d'entre elles est à bout. Mardi matin, Jean-Michel Jumez, sous-préfet de Pointe-à-Pitre, a reçu à leur demande les responsables de quatre structures (1) fédérant les petites entreprises. Il a pu les rassurer sur la prise en considération par les autorités d'une partie de leurs préoccupations.

« 80 % des petites entreprises sont endettées socialement et fiscalement », affirme Dominique Virassamy (Sneg). Cette situation ne date pas d'hier, mais les crises les plus récentes – coupures d'eau et sargasses – l'ont aggravée. Pour en faire la preuve, le Sneg et ses partenaires ont décidé de lancer une enquête auprès des entreprises, afin de connaître l'impact réel de ces deux crises sur leur activité économique. Une opé-



Jean-Michel Jumez a longuement reçu les représentants des petites entreprises.

ration un peu redondante, puisque la Chambre de commerce et d'industrie a lancé une action du même genre, mais une certaine complémentarité pourra sans doute s'installer.

UN GEL DES POURSUITES
Mais cette enquête, somme toute, n'est qu'une anecdote. Le fond du problème, c'est que les entreprises sont

confrontées à une telle conjonction de phénomènes négatifs – dont la concurrence illégale – qu'elles sont asphyxiées. Dominique Virassamy, Jules Griffard (AD), Franck Lasserre (EPA) et Jocelyn Lollia (Faeg) l'ont, chacun à leur façon, expliqué à Jean-Michel Jumez. Ils l'ont clairement affirmé, « il n'est pas question de se contenter

d'un moratoire sur un an, il ne suffira pas. Nous voulons un gel immédiat des poursuites et une navigation, à terme, vers un effacement total ou partiel des dettes sociales et fiscales. » C'est dit, et les entrepreneurs comptent faire passer le même message devant le Sénat, où ils seront reçus le 20 juin. Message assorti d'un avertissement : « Si les

Les fraudeurs vont avoir des soucis

Jean-Michel Jumez, sous-préfet de Pointe-à-Pitre, a pu rassurer ses interlocuteurs sur certains points. Sur les poursuites par l'Urssaf, on semble s'acheminer vers « une suspension », du moins pour les entreprises sur lesquelles l'impact des sargasses est avéré. C'est l'un des objectifs de l'enquête lancée par la Chambre de commerce et d'industrie. Sur la lutte contre le travail clandestin, « nous allons relancer le Comité opérationnel départemental anti fraude (Codaf) le plus tôt possible. » Une réunion est programmée dans les semaines qui viennent. Seront ciblés en priorité les secteurs géographiques

identifiés – dont l'agglomération pointoise – et les activités et professions les plus sensibles à ce problème, parmi lesquelles les métiers de bouche et la coiffure. Sur les sargasses enfin, Jean-Michel Jumez a longuement expliqué à ses interlocuteurs – très peu au fait des mesures mises en œuvre... – la démarche engagée depuis plusieurs mois. En résumé, la priorité est à l'enlèvement rapide et régulier des sargasses, afin qu'elles n'aient pas le temps de se décomposer. Et il va falloir organiser les choses de façon à ce que « cette collecte s'effectue y compris les week-ends et jours fériés ».

entrepreneurs ne sont pas encore descendus dans la rue, c'est parce que nous les contenons ».

M.A.

(1) Sauvons nos entreprises guadeloupéennes (Sneg), Ensemble pour l'artisanat (EPA), Awtisan Doubout (AD) et Fédération des acteurs économiques du Gosier (Faeg).

La protection des rivières préoccupe le Parc national

Les milieux d'eau douce figurent parmi les écosystèmes les plus fragiles. Le Parc national mène de nombreuses missions dans le cadre de la protection de ce patrimoine. Un projet dénommé PROTEGER a ainsi vu le jour. Les premiers éléments ont été présentés.

Le Parc national de la Guadeloupe s'est engagé à développer des projets pour préserver son patrimoine et développer son économie. Plus que jamais, l'établissement public souhaite développer des techniques de génie-écologique dans le cadre du confortement des berges des rivières, afin de diminuer l'artificialisation des berges, action nocive au bon fonctionnement du système hydrobiologique. C'est dans ce but qu'est né le projet de promotion et développement du génie écologique sur les rivières de Guadeloupe, PROTEGER, qui a fait travailler un consortium d'acteurs (1). Ce projet, découpé en plusieurs phases, vise à restaurer les continuités écologiques tout en protégeant la population des risques encourus lors des crues.

La phase 1 du projet PROTEGER est désormais

terminée. Elle a fourni des résultats importants permettant d'atteindre les objectifs prévus.

1. POURQUOI UNE TELLE ÉTUDE ?

Les rivières de Guadeloupe, de type torrentielles voient souvent, en milieu urbain ou à proximité des habitations, leur berge soumise à des aménagements. Ces ouvrages contribuent au confortement de la berge de la rivière et permet de protéger les milieux urbains alentours. Cependant, ces aménagements sont souvent entrepris au détriment de la flore et de la faune. Raison pour laquelle le Parc a lancé cette étude afin de définir les espèces qui naturellement composent les ripisylves (2) et contribuent au confortement des berges.

2. DE QUELLES DONNÉES DISPOSE-T-ON ?

Pas moins de 266 berges ont

été inventoriées, soit environ 2 200 observations représentant 300 taxons végétaux, dont 230 espèces indigènes, en majorité des espèces arborées. Cette étude a permis de faire trois constats : les cours d'eau de Guadeloupe sont dans un état alarmant ; une typologie des berges a été définie ; des espèces locales participant au maintien des berges ont été identifiées.

3. DE COMBIEN DE PHASES DISPOSE CE PROJET ?

PROTEGER se déroule en quatre phases. D'abord l'étude sur la topologie des ripisylves des rivières de Guadeloupe et la présélection d'espèces locales potentiellement utilisables en génie-végétal. Puis, l'ingénierie écologique sur les berges de cours d'eau et la définition des espèces et des techniques. Ensuite, la production des essences et la mise

en œuvre des chantiers pilotes. Enfin, la phase 4 concerne la rédaction d'un guide méthodologique sur les espèces et les techniques.

4. QUEL EST LE PRINCIPAL RÉSULTAT AU TERME DE LA PHASE 1 ?

C'est le constat de la disparition de milieux comme les cordons de ripisylves des estuaires, les ripisylves d'aval et les forêts galeries. On retient aussi une pollution par macro-déchets, pesticides et eaux usées/industrielles. 59 % des berges étudiées sont polluées, dont 34 % par des encombrants (batteries, appareils électroménagers, carcasses de véhicules).

5. QU'APPORTE CETTE ÉTUDE POUR LE GUADELOUPÉEN ?

Cela va améliorer son cadre de vie, avec des abords de rivières bien plus jolis. On trouve beaucoup d'espèces

ELLE A DIT

« Arrêtons cette artificialisation des berges »

Marie Robert, chargée de mission Milieux aquatiques au Parc national de Guadeloupe

« Le génie végétal est une des techniques qui permet d'allier la protection des personnes et celle de la biodiversité. Il s'agit d'arrêter cette artificialisation des berges, tout en continuant à assurer la protection des biens et des personnes. Ce sont des techniques qui sont très connues dans de nombreux pays dans le monde, mais on n'avait pas de retour d'expérience dans notre région de la Caraïbe. Pendant longtemps, c'est la Région qui était compétente en matière de travaux sur les cours d'eau. Mais dans le cadre de la loi Gemapi (gestion des eaux et des milieux aquatiques pour l'inondation), ce sera les communautés d'agglomération. Elles pourront déposer des dossiers de subventions, notamment à l'Europe. »



(Photo : Y.J.L.)

exotiques, or les citoyens jettent encore énormément de déchets dans les rivières. Ce projet permettra de restaurer les secteurs, de sensibiliser les gens.

Yvor J. LAPINARD

(1) Le Parc, l'Université des Antilles, l'Inra, l'Irstea, la Région, l'Office de l'eau et la Deal.

(2) Cordons de forêts qu'on retrouve le long des rivières.